



# Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : le 14 janvier 2015

Rédacteur : Pierre RAUZADA

Co-président des Droits du piéton

[pierre-henri.rauzada@orange.fr](mailto:pierre-henri.rauzada@orange.fr)

[www.pietons69.e-monsite.com](http://www.pietons69.e-monsite.com)

**Objet : grande satisfaction mais pas totale.**

Lyon / Stationnement & Déplacements – Fiche 04 C

A l'attention de monsieur Jean-Yves SECHERESSE  
Adjoint au Maire de Lyon

Monsieur,

Au nom de mon Association, je vous écris pour exprimer notre grande satisfaction quant à l'acceptation et la réalisation d'une demande exprimée le 22 mai 2013 dans un courrier adressé à votre prédécesseur, monsieur Jean-Louis TOURAINE. [Fiche 04]

En effet, nous demandions que le forfait du stationnement automobile sur la belle promenade ombragée du quai Romain Rolland change d'horaire : à savoir le passage de 19H00 à 9H00 au lieu de 18H00 à 8H00.

Nous avons réitéré avec force cette demande auprès de vous-même lors de notre entretien en Mairie centrale le 17 juillet 2014. Entretien auquel assistait le Directeur des déplacements urbains de la ville de Lyon, M. Norbert MAYAUD.

Cette demande a donc été acceptée et réalisée début décembre. Nous vous remercions de l'avoir finalisée ainsi que l'adjoint au Maire du 5e M. Bertrand JABOULEY qui l'a toujours soutenue.

Ce changement d'horaire a **trois avantages incontestables** :

- il permet aux nombreux piétons d'avoir une heure de plus de promenade bien plus sereine, bien plus tranquille de 18H00 à 19H00 alors que ceux-ci sont peu nombreux à s'y promener de 8H00 à 9H00.
- il permet aux habitants du quartier qui s'y garent d'avoir une heure de plus de stationnement le matin et notamment le samedi matin, début du week-end où l'on apprécie d'être en famille pour prendre son petit-déjeuner tous ensemble.
- il permet d'aligner l'horaire du stationnement et donc du contrôle de ce stationnement par l'UCS sur celui du stationnement payant dans toute la ville.



Toutefois, nous constatons que des voitures – certes en petit nombre – continuent d'y stationner durant la journée en toute impunité, et ce tous les jours.

Pourquoi ? Tout simplement parce que la Police municipale ne verbalise pas assez ces véhicules en infraction mais surtout parce que le lieu du paiement de ce stationnement se produit à l'entrée et non pas à la sortie. Une fois que l'on a payé, on sort quand on veut.

Nous réitérons donc que notre demande N°1 contenue dans notre courrier du 22 mai 2013 soit réalisée durant le mandat 2014 – 2020 : à savoir, le changement du lieu de paiement qui devra se faire à la sortie et non plus à l'entrée.

Avec bien évidemment un tarif pour les « retardataires » aligné sur le même tarif horaire que celui du parking Saint-Jean pour le temps du dépassement de ce forfait.

Si cela se produisait, si la Mairie de Lyon prenait cette décision, ce n'est plus un PV très aléatoire qui supprimerait ce stationnement illégal mais le coût entraîné par le temps de ce stationnement illégal.

Je me permets d'ailleurs de vous rappeler que, durant notre entretien du 17 juillet 2014, Nobert MAYAUD a bien stipulé, qu'à sa connaissance, il n'y avait que deux parkings publics sur la France entière où l'on payait à l'entrée et non pas à la sortie : à Toulon (si mes souvenirs sont bons) et sur le quai Romain Rolland !

Voilà pourquoi nous espérons que cette demande sera elle aussi acceptée et finalisée.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire, mes très sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Bertrand JABOULEY/ Adjoint Mairie 5e
- M. Norbert MAYAUD / DDU Ville de Lyon
- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Renaissance du Vieux-Lyon
- Le Progrès Quartiers